

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

Herausgeber: Office central suisse du tourisme

Band: 9 (1949)

Artikel: Rapport des contrôleurs

Autor: Rüfenacht / Tissot, F. / Juon, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME
Z U R I C H

Comptes annuels 1949

RAPPORT DES CONTRÔLEURS

chargés par l'O.C.S.T. de la vérification du bilan et des comptes annuels
pour 1949 (faite du 27 février au 1er mars 1950)

Remplissant le mandat qui leur a été confié, les contrôleurs soussignés ont soumis le compte annuel et le bilan de l'exercice 1949 à un examen minutieux. Les pièces justificatives disponibles concordent parfaitement avec la comptabilité tenue avec un ordre irréprochable. Le montant des avoirs est justifié par des avis de banque.

L'avoir spécial figurant au fonds pour concours graphiques et littéraires marque une augmentation de Fr. 5 023.10 et atteint ainsi la somme de Fr. 125 918.55.

L'excédent de recettes de l'exercice 1949 qui s'élève à Fr. 1 545.25, a été versé au fonds de compensation.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver le compte annuel et le bilan pour 1949 et de donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 1^{er} mars 1950.

Les contrôleurs:

Rüfenacht, chef du contrôle

F. Tissot

P. Juon